Ville de SAINTDIZIER

MUSÉE DE SAINT-DIZIER

Plan du second récolement décennal du Musée de Saint-Dizier

16 novembre 2020

Plan du second récolement décennal du Musée de Saint-Dizier

16 novembre 2020

Responsable des collections **: Clément Michon, conservateur du patrimoine, responsable du Musée**

Rédaction du rapport : **:**
Clément Michon, conservateur du patrimoine, responsable du Musée
Stéphane Lahierre, adjoint au responsable, régisseur des collections

Ville de SAINT-DIZIER

MUSÉE DE SAINT-DIZIER

SOMMAIRE

Introduction

I. Présentation générale du musée de Saint-Dizier et de ses collections
1.1 Rappel historique
1.2 Présentations des registres d'inventaire et des sources documentaires
1.2.1 Les catalogues
1.2.2 Les registres d'inventaire
1.2.3 Les autres documents
1.3 Présentation des collections
1.4 Bilan du premier récolement décennal

II. Les objectifs du récolement
2.1 L'état des lieux et le récolement des collections
2.2 L'informatisation et la numérisation des collections
2.3 L'organisation de campagnes photographiques
2.4 La réorganisation de la documentation
2.5 La préparation de la rédaction du projet scientifique et culturel (le P.S.C.)

III. Les moyens mis en œuvre
3.1 L'équipe du musée
3.2 Outils informatiques et méthodologie adoptée

IV. La mise en place d'une méthodologie adaptée
4.1 La méthodologie adoptée pour le récolement décennal
4.2 Localisation et cartographie des collections
4.3 Planification des campagnes de récolement
4.4 Elaboration de la charte de saisie *Actimuséo* et du protocole de prise de vue numérique
4.5 Préparation documentaire
4.6 Le récolement et l'informatisation des données

Conclusion

INTRODUCTION

La loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 impose à tous les Musées de France d'effectuer un récolement de leurs collections tous les dix ans. Le second récolement a débuté depuis le 1er janvier 2016. Il doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2025.

Le récolement consiste à vérifier physiquement, sur pièce et sur place, à partir d'un objet ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections
- sa localisation
- l'état du bien
- son marquage
- la conformité de l'inscription à l'inventaire.

Le musée de la Ville de Saint-Dizier bénéficie du label « Musée de France » selon la loi du 4 janvier 2002. A ce titre, il est légalement soumis à l'obligation du second récolement décennal.

Depuis la promulgation de la loi, le musée a finalisé le premier récolement décennal.

Ce premier récolement a déjà permis de mettre en lumière plusieurs types de problèmes : objets manquants, mauvais état, erreurs dans les fiches d'inventaire, objets sans statut juridique, objets non identifiables d'après les registres d'inventaire existants...

Le second récolement est un chantier très important, qui doit être anticipé, nécessitant plusieurs années de travail obligeant à une planification à grande échelle avec les moyens correspondants. Pour ce faire et afin de préparer l'opération, il est nécessaire d'établir un « **Plan de Récolement Décennal** » qui détaille les modalités de réalisation, le calendrier des campagnes et les moyens nécessaires à la conduite de ces opérations.
Il apparaît que le second récolement représente une charge de travail lourde qui nécessitera des moyens humains et financiers dédiés.
L'avancement du second récolement décennal sera considéré comme l'un des indicateurs nationaux pour les demandes de subventions effectuées auprès de l'Etat.

Le musée propose ici un projet de « plan de récolement décennal » de leurs collections (PRD).

I. Présentation générale du Musée de Saint-Dizier et de ses collections

1.1 Rappel historique

En 1869, Jules-Félix Paulin crée une vitrine d'objets au sein de l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier. Mais en 1870, la guerre éclate et les objets sont alors rendus pour la réquisition de la salle. Monsieur Paulin crée en 1879 une Société savante chargée d'étudier la localité dans ses domaines les plus variés. Le musée se met en place en 1881 à la mairie et un conservateur est à sa tête dès 1884. Les premières collections concernent essentiellement la géologie, l'histoire et les Beaux-arts. Les deux guerres mondiales dispersent à nouveau les collections, et l'inventaire disparaît.

En 1950, la municipalité décide de la réouverture de son musée au sein de la mairie.

En 1960, les collections sont transférées dans l'ancien hôtel des postes, un hôtel particulier anciennement propriété de Jean-François Lescuyer, l'un des principaux donateurs de la collection ornithologique. Le bâtiment comprend également la bibliothèque qui sera déménagée en 1988.

En 2002, l'étage est rénové et dévolu aux expositions temporaires, le rez-de-chaussée est rénové à son tour en 2007. C'est en raison des travaux que le musée a été fermé jusqu'en 2012 et la présentation longtemps maintenue, des années 1960 aujourd'hui disparue.

A partir de 2013, le Musée présente au public une nouvelle muséographie et un nouveau parcours, au discours plus resserré et à la présentation plus aérée. En 2015, deux salles au premier étage sont dédiées aux collections beaux-arts avec une présentation d'une section de tableaux du XIXe siècle et de plâtres. Depuis mars 2018, le musée dispose à nouveau d'une salle pour les expositions temporaires.

1.2 Presentation des registres d'inventaire et des sources documentaires

Il existe plusieurs types de documents d'inventaire couvrant la période 1881-2009, relatifs aux collections du Musée de Saint-Dizier, tenus par les différents chefs d'établissement : catalogues, inventaire, fiches techniques et une base informatique de données. Les documents anciens sont sommaires ; la localisation n'est signalée qu'exceptionnellement et de nombreux objets se trouvant au Musée ne figurent pas dans le registre d'inventaire.

Le musée ayant été créé à la fin du 19e siècle, il existe :

- trois catalogues (1881, 1888 et 1905)
- un registre d'inventaire 11 colonnes
- un registre d'inventaire 18 colonnes
- des fiches d'inventaires.

1.2.1 Les catalogues

Les trois catalogues :

• Celui de 1882 comprend l'inventaire des collections :

- Tableaux,
- Pastel ; Dessins, Gravures, Lithographies,
- Objets provenant des ruines de Carthage,
- Epoque gallo-romaine
- Epoque incertaine
- Sculptures du Moyen âge
- Objets divers
- Vitrines (avec les collections de géologie, oiseaux et animaux).

• Celui de 1888 comprend l'inventaire des collections :

- « Série A : Peinture »
- « Série B : Portraits d'anciens maires de Saint-Dizier «
- « Série C : Dessins, aquarelles, pastels, miniatures
- série D : Gravures et lithographies »
- « Planches[1] de la chalcographie du Louvre »
- « Sculpture »
- « Moulages du Musée du Louvre ».

• Celui de 1905 comprend l'inventaire des collections :

- « Série A1 : Peinture »
- « Série A2 : Sculpture et moulage du musée du Louvre »
- « Série B : Portraits d'anciens maires de Saint-Dizier et de personnages marquants de la Haute-Marne »
- série C : Dessins, aquarelles, pastels, miniatures.
- série D : Gravures et lithographies. Planches de la chalcographie du Louvre. Gravures, eaux fortes, lithographie.

Les séries E, F, G, H, J sont indiquées mais aucun inventaire n'est mentionné.

• Version manuscrite complétée du catalogue de 1888

Par ailleurs, le musée conserve une version manuscrite complétée du catalogue de 1888. Ce document serait daté de 1893.

Près de 1600 objets supplémentaires sont listés. Ils appartiennent aux séries suivantes :

- *Moulages et empreintes de pierres fines*
- *série E : Antiquités de Carthage*
- *série F : Antiquités gauloises, gallo-romaine et franques*
- *série G : Objets du Moyen âge et modernes de toutes provenances*
- *série H : Oiseaux et œufs*
- *série J : Mammifères reptiles*
- *Objets du régime végétal*

[1] Notées planches dans le catalogue, il s'agit en fait de tirage.

Les collections relatives à : « Géologie, minéralogie, coquilles vivantes » et « Monnaies et médailles antiques et étrangères, monnaies et médailles modernes françaises » sont indiquées, donc existaient, mais le document manuscrit de 1893 n'en fournit pas la liste.

1.2.2 Les registres d'inventaire

• Le registre 11 colonnes :
Ce registre manuscrit a été commencé en 1988, par le conservateur Marc Barbier et tenu par ce dernier jusqu'en 1999.
Les objets des collections de 1950 à 1987 y figurent : cela correspond à la retranscription du précédent « cahier registre d'inventaire », tenu à partir d'avril 1950 par M Stchépinsky, puis M. Lepage, M. Tourneux et Mme Herbage.
Le Musée ne possède actuellement aucun document « type inventaire » original, pour les années allant de 1905 à 1950.

• Le registre 18 colonnes :
Il a été commencé en 2003, par Juliette Davenne, alors responsable du musée.

1.2.3 Les autres documents
- Les fiches techniques existent pour certaines collections. Malheureusement, les fiches ne signalent pas, dans leur grande majorité, la localisation des objets.
- La base de données sur le logiciel métier Actimuséo avec 29 850 fiches utilisée depuis 2006.
- Le Fichier Excel Grahal StDizier_ArcheoMaterielEtude
- Le Fichier Excel Grahal StDizier_ArcheoCarto_v7
- Le musée possède également un registre manuscrit non daté et non signé intitulé « registre n° 2 » contenant diverses séries :
  - série A : Sculpture
  - série B : Peinture
  - série C : Dessins, aquarelles, pastels, miniatures
  - série D : Gravures et lithographies photographies.

1.3 Presentation des collections

Depuis 1960, le musée de Saint-Dizier est installé dans l'ancien hôtel particulier au 17 rue de la Victoire, à proximité de l'Hôtel de Ville.

Héritières de la vocation encyclopédique des musées, les collections sont de natures très diverses, elles s'étendent de la Préhistoire au XXe siècle et concernent de nombreux domaines. Les domaines englobant l'ensemble des collections sont ainsi définis :

- l'**archéologie** regroupe des collections, dont les dernières acquisitions concernant l'époque mérovingienne. Cette section est riche de pièces exceptionnelles du site de La Tuilerie,

- la **collection d'histoire naturelle** composée de : la **zoologie** (dont une part importante d'oiseaux), la **paléontologie** (avec des milliers de fossiles), la **géologie**, les coquillages, les échantillons d'essence de bois...
- les beaux-arts : la **fonte d'art**, la peinture (avec quelques dépôts de l'Etat), les arts graphiques, la sculpture, les objets d'art...
- la collection d'arts et traditions populaires,
- les militaria,
- les collections extra-européennes,
- la numismatique.

L'ensemble des collections offre donc un témoignage général sur la région, sous de multiples aspects : historiques, géologiques, naturelles, industrielles..., complétés par quelques objets de beaux-arts et ethnographiques.

Tableau récapitulatif des collections :

Collection	***Quantité approximative***
Beaux-arts (peintures, sculptures, fontes d'art)	**313**
Arts graphiques	**456**
Photographies	**128**
Cartes postales	**1232**
Paléontologie	**14 976**
Zoologie	**4 468**
Malacologie	**1 430**
Minéralogie / Géologie	**703**
Archéologie	**4 437**
Arts et traditions populaires	**821**
Militaria	**223**
Numismatique	**667**
TOTAL :	**29 854 items**

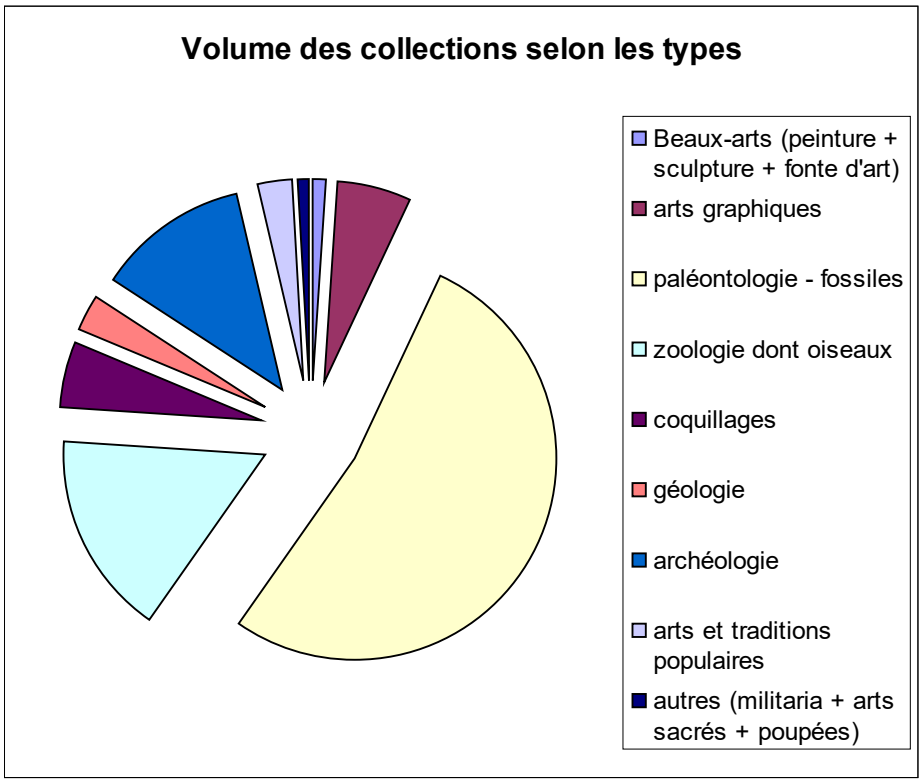
Volume des collections selon les types
Beaux-arts (peinture + sculpture + fonte d'art)
arts graphiques
paléontologie - fossiles
zoologie dont oiseaux
coquillages
géologie
archéologie
arts et traditions populaires
autres (militaria + arts sacrés + poupées)

1.4 BILAN DU PREMIER RECOLEMENT DECENNAL

Depuis le 1er février 2003, le musée de Saint-Dizier est soumis à la loi relative aux Musées de France du 4 janvier 2002[2]. Il bénéficie donc de l'appellation *« Musée de France »*, ses collections sont assujetties au régime de la domanialité publique.

Parallèlement au premier récolement décennal, la Ville de Saint-Dizier a souhaité effectuer une étude en conservation préventive et curative des objets de collections du musée. Un marché public a été passé en mai 2010 et la collectivité a retenu l'agence *« In Extenso »* qui a été retenue. Cette agence, spécialisée dans le conseil en préservation des biens culturels et qui possède d'excellentes références, avait déjà effectué une étude similaire au musée des beaux-arts et d'archéologie de Châlons-en-Champagne et au musée d'art et d'histoire de Langres.

L'étude menée par l'agence *« In Extenso »* a débuté le 15 juin 2010 et s'est achevée en novembre 2010. L'objectif de cette mission visait d'une part, à mieux caractériser les collections du musée sur le plan matériel, et d'autre part à effectuer des préconisations sur leurs conditions de déplacement et de rangement, la Ville de Saint-Dizier souhaitant qu'elles puissent quitter leurs lieux de conservation actuels pour être transférées dans de nouvelles réserves normalisées.

La tranche ferme du marché prévoyait une évaluation sur site des collections qui constituait le fondement de la mission de l'agence *« In Extenso »*. Préalablement à l'évaluation, un repérage topographique exhaustif des collections a été opéré par Eléonore Kissel, chef de projet et son adjointe Alexandra Perez afin de connaître précisément le nombre d'objets par typologie de collections, leur répartition par localisation (bâtiment, salle, unité de rangement) et la répartition par matériaux constitutifs. Une fois les collections localisées et dénombrées, le bilan sanitaire a pu débuter. Une équipe de 14 conservateurs-restaurateurs a effectué une expertise des collections selon son domaine de compétence :

- Peintures : Vélia Dahan (28 et 29 juin)
- Arts graphiques : Eléonore Kissel (1er et 2 juillet) et Alexandra Perez (17 septembre)
- Objets ethnographiques : Alexandra Perez (1er juillet 2010)
- Objets métalliques archéologiques et historiques : Marie-Anne Loeper-Attia (5 juillet)
- Photographies : Bertrand Sainte-Marthe (7 et 8 juillet)
- Zoologie et oologie[3] : Jacques Cuisin (19, 20, 21 juillet et 16,17 et 18 août)
- Céramiques, verres archéologiques et historiques : Pascale Le Roy-Lafaurie (22 juillet)
- Armes et objets de vie militaire : Sandrine Beaujard-Vallet (20 août)
- Sculptures : Amélie Méthivier de Torres (23 et 24 août)
- Numismatique : Jacques Françoise (25 août)
- Paléontologie et minéralogie : Gabriel Carlier et Caroline Noyes (2 et 3 septembre)

[2] Avant, le musée était dit « contrôlé ».

[3] Etude de la formation et du développement primitif, particulièrement les œufs et nids d'oiseaux.

- Poupées et bannières en textile : Juliette Deliens (17 septembre)
- Malacologie[4]: Bernard Méthivier (22 et 23 novembre)

La seconde étape de la mission portait essentiellement sur l'analyse des données collectées par les conservateurs-restaurateurs ainsi que sur l'identification des mesures conservatoires impératives, la préfiguration du déménagement et l'implantation des collections dans les futures réserves.

Les données issues du repérage topographiques et du bilan sanitaire ont permis de définir et de hiérarchiser les actions de conservation préventive à mettre en place, notamment le niveau de compétence et le temps requis pour mener à bien les campagnes de stabilisation matérielle des collections en vue de leur déplacement vers les futures réserves, en considérant au besoin l'externalisation partielle ou totale des interventions afin de mettre en place un chantier des collections et ainsi pallier aux altérations récurrentes constatées sur les collections.

Par ailleurs, le rapport a permis de préciser la répartition des collections dans les futures réserves, en tenant compte des besoins en termes de stabilité thermo-hygrométrique des œuvres et des documents ainsi que les modalités de rangement des collections sur le futur site de réserve, en fonction des recommandations formulées en termes de conditionnement et de colisage.

Enfin, l'étude a défini le nombre de fournitures, d'équipements et d'unités de rangement nécessaires pour le futur site (avec les estimations des coûts et un récapitulatif pour chaque typologie de collection, le type, le nombre et les dimensions utiles des unités de rangement requises) qui a servi de fondement pour la mise en concurrence d'équipementiers pour le mobilier des futures réserves.

Afin d'initier l'équipe du musée à la conservation préventive, le marché initié par la Ville de Saint-Dizier prévoyait une formation de trois jours d'introduction à la conservation préventive (les 20, 21 et 22 septembre 2010) qui alternait présentations théoriques et travaux dirigés pratiques. Cette formation a été complétée par d'autres journées de formation portant sur les typologies de collections spécifiques. : la zoologie avec Jacques Cuisin ; la peinture avec Vélia Dahan ; la sculpture avec Amélie Méthivier ; les textiles avec Juliette Deliens ; les arts graphiques et de la photographie avec Eléonore Kissel ; la céramique et le verre avec Pascal Le Roy-Lafaurie.

Les collections du musée comportent plus de 30 000 objets. Le récolement de l'ensemble de ces objets ne pouvait être effectué uniquement par l'équipe du musée, en raison notamment de la complexité de certaines collections comme la paléontologie, l'oologie, la minéralogie, l'archéologie ou la malacologie qui nécessitent un degré d'expertise assez élevé.

La Ville de Saint-Dizier a donc décidé de passer un second marché public en juin 2010 afin d'aider l'équipe du musée dans sa tâche de récolement et demander à un prestataire extérieur d'effectuer le récolement de ces collections. Le marché prévoyait deux tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle. C'est la société *Grahal* qui fut retenue pour effectuer le récolement de ces collections.

[4] Branche de la zoologie consacrée à l'étude des mollusques.

La tranche ferme, d'une durée de 6 mois, débuta le 19 octobre 2010 et s'acheva le 15 mai 2011. Elle permit le récolement des collections de paléontologie (16 000 œuvres) et d'oologie (3224 œuvres). Deux paléontologues travaillèrent au sein du musée. Ils furent aidés dans cette mission par Isabelle Boiché, restauratrice en conservation préventive gérante de la société I.B.M conservation et de Claire Tabbagh chargée de photographier l'ensemble des objets.

La tranche optionnelle débuta le 19 juin et s'acheva le 30 novembre 2012. Elle permit le récolement des collections d'archéologie (2500 items hors collections mérovingienne récolée en 2008), de géologie (614 items) et de malacologie (1376 items).

Les autres collections (beaux-arts, arts graphiques, ethnologie et zoologie) ont été récolées par l'équipe du musée.

II. Les objectifs du récolement

L'obligation légale de récolement décennal des collections doit permettre d'atteindre **quatre** objectifs visant tous une meilleure gestion des collections et une plus grande connaissance des biens conservés.

2.1 Verifier, Controler et Actualiser l'inventaire, la localisation et l'Etat des Collections

« Le récolement des collections impose de vérifier sur pièce et sur place à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections ; sa localisation ; l'état du bien ; son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues »[5]. Grâce à ces opérations, le Musée disposera d'un état des lieux précis de l'ensemble de ses collections, mais aussi de la documentation concernant les œuvres.

De plus, la vérification des pièces sur place permettra d'actualiser les constats d'état déjà existants dans la base documentaire *Actimuséo*.

2.2 poursuivre l'informatisation des collections

Le Musée de Saint-Dizier est doté du logiciel de gestion documentaire *Actimuséo*. Ce dernier permet une gestion des collections d'un point de vue physique et d'un point de vue documentaire. De plus, le versement des données vers les bases nationales telles la base Joconde est simple et rapide. L'informatisation des collections en offrira une meilleure utilisation, maîtrise, gestion visant à améliorer la connaissance des collections. Les demandes

[5] Arrêté du 25 mai 2004 prit pour la loi relative aux Musées de France (4 janvier 2002) fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004).

de renseignements pourront être traitées plus rapidement. Grâce à l'outil informatique, la gestion des objets est ainsi normalisée et rationalisée.

Préalablement aux opérations de saisie de fiches sur *Actimuséo*, une charte de saisie devra être élaborée et différents types d'accès à la base seront définis (consultation, saisie et modification des données).

La plupart des objets ayant déjà fait l'objet d'une campagne photographique, le second récolement décennal permettra de combler les lacunes sur certaines fiches ne possédant pas de visuel. Ces photographies seront conservées en deux exemplaires, un en haute définition, afin de conserver un cliché d'une qualité visuelle optimale, l'autre allégé aux normes préconisées par la Direction des Musées de France afin d'illustrer la notice *Actimuséo*. Cette base photographique sera organisée en fonction des domaines de récolement, et facilitera ainsi les recherches sur les objets.

Au terme du récolement, une édition sur papier de la base informatisée sera éditée et paraphée par le responsable du musée, conformément à la loi[6]. Cette édition est complémentaire à la tenue des registres papier qui conserve sa valeur légale.

2.3 IDENTIFIER LES OBJETS ENCORE NON INVENTORIES ET LES OBJETS MANQUANTS

Ce second récolement a pour but d'identifier des objets manquants mais aussi de prendre en compte certains objets qui ont été identifiés mais non pris en compte lors du premier récolement décennal. Il s'agit que de quelques items qui se trouvent principalement au grenier (deux cartons au grenier avec des objets qui étaient stockés au sein de l'Hôtel de Ville et ramené lors de travaux de rénovation de ce dernier. Ce sera ainsi l'occasion de régulariser leur statut : entrée ou non en collection, en fonction de la documentation et de la présence d'éléments permettant d'attester ou non leur appartenance aux collections du musée.

S'il est décidé d'inscrire à l'inventaire des objets non inventoriés, il convient d'entreprendre un inventaire rétrospectif. Les règles à observer pour la numérotation et la réalisation de l'inventaire rétrospectif figurent dans l'arrêté du 25 mai 2004, annexe 2b, qui stipule que pour chaque bien, on adoptera la numérotation suivante :
" Le premier élément est le millésime de l'année au cours de laquelle l'inventaire à titre rétrospectif est réalisé.
Le deuxième élément, représentant le numéro d'entrée au musée de l'acquisition, est remplacé par le chiffre " 0 " pour éviter toute confusion avec les acquisitions de l'année en cours.
Le troisième élément désigne le numéro du bien (de 1 à n) inscrit à titre rétrospectif au sein de l'année considérée.
Exemple : 2020.0.1 désigne le premier bien inventorié à titre rétrospectif au cours de l'année 2020, 2020.0.2 le second bien inventorié à titre rétrospectif ".

2.4 POURSUIVRE LA CAMPAGNE PHOTOGRAPHIQUE

[6] Voir note 2, page 11.

En parallèle à la vérification du numéro d'inventaire, de l'état de conservation et de la localisation, chaque objet ne possédant pas encore de photographie sur la base documentaire *Actimuséo* sera photographié, pour que l'intégralité des œuvres puisse être identifiées, vérifiées.

La réalisation d'une campagne photographique complémentaire pendant le second récolement permettra le repérage de fragilité (fissure sur une toile, craquelure sur une céramique...) de l'œuvre survenu entre les deux récolements.

Les objets seront photographiés par l'équipe du musée.

2.5 La reorganisation de la documentation

Le second récolement des collections sera l'occasion de poursuivre la réorganisation de la documentation. Le rangement des dossiers objets par numéros d'inventaire et non plus par numéros de catalogue ou noms d'artistes : cette démarche permet d'obtenir un système unique de classement et facilite les recherches.

La bibliothèque du musée est actuellement en cours d'informatisation ; le but est de permettre une meilleure diffusion du fond documentaire du musée notamment auprès des enseignants.

2.6 La preparation de la redaction du projet scientifique et culturel (le P.S.C.)

Le second récolement donnera une meilleure idée des collections du Musée de Saint-Dizier. Ainsi, cette connaissance fine des objets permettra de faire évoluer le projet scientifique et culturel du musée, qui vise à mettre en cohérence un lieu, des collections et des publics.

Après un état des lieux de l'existant en matière de présentation, acquisition, restauration, politique d'animation…, le projet scientifique et culturel définira de façon prospective la politique globale du musée, ses missions et donc son mode de rayonnement sur le territoire.
Ce projet scientifique et culturel proposera une valorisation des collections, à propos desquelles les travaux de récolement livreront progressivement leurs conclusions.

III. Les moyens mis en œuvre

3.1 L'equipe du musee

Le personnel du musée est restreint, moins de 5 ETP.

Depuis la réorganisation de 2015, le musée dispose désormais officiellement d'un responsable des collections. Toutefois depuis cette réorganisation, le responsable des collections a été fortement mobilisé dans la préparation (gestion des prêts et convoiements d'œuvres), puis la mise en valeur de l'exposition d'envergure nationale « Austrasie, le royaume mérovingien

oublié » (visites guidées de l'exposition). Au départ du conservateur, en avril 2017, le responsable des collections a effectué l'intérim n'a pu se consacrer de manière approfondie à la régie des collections. Depuis l'arrivée du nouveau conservateur, en septembre 2018, le travail de fond sur les collections a pu à nouveau reprendre. Le responsable des collections devrait pouvoir être aidé dans ce travail par deux agents du patrimoine : Thomas Dardaine qui a pris ses fonctions le 2 novembre 2020 et un agent dont le poste est actuellement en cours de recrutement.

Actuellement, les compétences mobilisables pour le second récolement restent donc très limitées. Il est donc nécessaire de prévoir le recrutement d'1 ETP (CDD sur un poste de catégorie C ou un service civique).

La première solution consisterait à obtenir un an après le démarrage du second récolement (à partir de janvier 2022), l'apport d'1 ETP (service civique). Il serait alors possible d'envisager une avancée plus rapide du récolement, avec une moyenne de 7000 items à l'année.

La seconde solution consisterait à effectuer le second récolement en interne avec deux agents qui ne pourraient être mobilisés à plein temps sur cette mission, avec en moyenne entre 3 500 et 4 000 items par an lors des premières années (de 2021 à 2023) puis lors des deux dernières années (2024 et 2025) d'obtenir l'aide d'1 ETP qui permettrait d'avancer de manière permanente, à raison de plus de 7 000 items à l'année.

3.2 OUTILS INFORMATIQUES ET METHODOLOGIE ADOPTEE

Le musée dispose de neuf ordinateurs fixes équipés du logiciel *Actimuséo.* Les réserves du CTM disposent d'un ordinateur équipé du logiciel *Actimuséo*

Les problèmes principaux concernent :

- l'éclatement des espaces et la vétusté de certains d'entre eux,
- la manipulation des œuvres (certaines étant particulièrement lourdes),
- le nombre d'objets (environ 32 000),
- la diversité des typologies d'objets, nécessitant le recours à des spécialistes.

Le premier récolement ayant été réalisé, le personnel du musée peut désormais entreprendre le second récolement pour l'ensemble des collections. Il lui suffira de compléter les informations saisies sur le logiciel *Actimuséo*. Une prise de vue documentaire pourra être faite s'il s'avère que l'objet récolé a subi une détérioration par rapport au premier récolement

Le travail ne pourra être validé que par le responsable du musée, responsable scientifique.

Le responsable du musée planifiera, supervisera l'ensemble des opérations et corrigera les fiches informatisées. A la fin de chaque campagne de récolement, un procès-verbal de récolement sera établi, signé par le responsable du musée. Le procès-verbal comportera, entre autres informations : le nombre d'objets vus, le nombre d'objets manquants, disparus et détruits, le nombre d'objets non inventoriés. Le responsable du musée soumettra le procès-

verbal au maire, représentant de la collectivité propriétaire des collections, ainsi qu'à la Direction régionale des Affaires culturelles (D.R.AC).

III. La mise en place d'une méthodologie adaptée

4.1 Localisation et cartographie des collections :

L'espace muséographique est composé de 7 salles : 5 au rez-de-chaussée et 2 au 1er étage. Au rez-de-chaussée, il y a tout d'abord la salle dit « du Trésor » où est présentée la découverte des trois sépultures aristocratiques franques, la salle d'archéologie régionale qui reprend la chronologie historique (de la Préhistoire au haut Moyen Age), la salle consacrée à l'ornithologie où sont présentés 200 spécimens naturalisés présents dans les vallées de la Marne ou de la Blaise mais aussi visibles autour du lac du Der. Par ailleurs, 2 salles sont consacrées à la fonte d'art et à Hector Guimard et ses créations en fonte de fer, fruit de la collaboration des Fonderies de Saint-Dizier. Enfin, au 1er étage, deux salles sont consacrées aux Beaux-arts depuis le printemps 2015 : une section de peintures du XIXe siècle et de sculptures.

Les collections en réserves sont conservées dans plusieurs espaces, dans des salles faisant office de réserves et espaces de stockage, sans pour autant répondre pour certaines aux conditions de conservation préventive, notamment en matière de température et d'hygrométrie. Ces « réserves » permettent de rassembler les collections de même nature dans des espaces appropriés.

Tout d'abord, au sein même du musée, au rez-de-jardin, où il reste encore de nombreux objets : sarcophages et éléments lapidaires mais également au grenier où sont entreposés la collection de plâtres, des cadres de grandes dimensions ainsi que les cadres de la collection d'arts graphique, à la suite de la campagne de désencadrement. Enfin, les essences d'arbres stockées au sein d'un cabanon.

D'autres réserves sont situées au sein des anciennes écuries de la Cité administrative. Au rez-de-chaussée, il y a une réserve dédiée aux objets lapidaires sculptures en plâtre de grande dimension, chapiteaux et sarcophages. Au même niveau, une autre salle conserve plusieurs cadres de grande dimension, ainsi qu'un pupitre d'une église. Enfin à l'étage, sont conservés plusieurs objets au sein de deux salles. A droite de l'escalier, est conservée l'horloge de l'église Notre Dame et des anciens moules de la fonderie de La Noue et des objets funéraires en fonte récupérés à la suite d'un vol. A gauche, de l'escalier, sont conservés quelques objets de la Brasserie du Fort-Carré (22 items), quelques fioles de restes stomacaux de la collection Lescuyer et les pieux en bois retrouvés lors de fouilles des remparts de la Sous-Préfecture objets (éprouvettes),

À la suite de l'étude préalable conduite par la société « In Extenso », une étude climatique a été menée par la société IBM Conservation qui permit de déterminer le futur lieu des réserves au CTM. A l'issue de cette opération, un espace de 250 m2 fut choisi. Après

plusieurs mois de travaux, les réserves du CTM furent réceptionnées au printemps 2015. Elles se composent de cinq espaces respectant les normes de conservation préventive :

- Un espace atelier/bureau de 17,34m2
- Une salle de quarantaine de 9,82 m2
- Une réserve sèche de 43m2 (ethnologie, archéologie)
- Une réserve arts graphiques de 68 m2 (peintures, plâtres, arts graphiques, photographies)
- Une réserve organique de 109,72 m2 (oologie, spécimens naturalisés, ethnologie, paléontologie, minéralogie, malacologie et archéologie)

Depuis le printemps 2015, la majeure partie des collections est donc conservée au sein de réserves externalisées respectant les normes de conservation préventive au sein du Centre Technique Municipal (C.T.M.).

Enfin, quelques objets identifiés sont en dépôt dans deux lieux : la Mairie[7] et le théâtre.

AU SEIN DU MUSEE

- **SALLE C.1 (GRENIER)**

  - Plâtres 24 items
  - Essences d'arbres
  - Maquettes pour le projet du monument de 1544 10 items
  - Malle en bois : 1 item
  - Autres

- **SALLE C.2 / C.3 / C.4 (REZ-DE-JARDIN)**

  - Sarcophages : 25 items
  - Objets lapidaires : 6 items
  Parmi les différents objets lapidaires (dalles en pierre) il faudra réfléchir à leur statut : matériel d'étude ou entrée en collection.
  - Autres : 1 item

AU SEIN DES RESERVES CTM

- **SALLE A.1 (RESERVES ARTS GRAPHIQUES) 1813 ITEMS**

  - Peintures : 113 items
  - Arts graphiques : 386 items

[7] Salle du Conseil et salle des Mariages

- Photographies : 180 items
- Cartes postales : 1118 items
- Plâtres : 16 items

- **SALLE A.2 (RESERVE SECHE) 1593 ITEMS**

- Brasserie du Fort-Carré : 498 items
- Japy Marne : 81 items
- Petit Paris : 10 items
- Militaria : 89 items
- Archéologie : 929 items
- Outils de tailleur de pierre

- **SALLE A.3 (RESERVE ORGANIQUE)**

- Paléontologie : 14 779 items
- Malacologie : 1426 items
- Minéralogie : 750 items
- Oologie : 2671 items
- Archéologie : 2389 items
- Zoologie : 797 items

- Montages d'oiseaux : 623
- Squelettes d'oiseaux : 73
- Montage de mammifères : 58
- Squelettes de mammifères : 4
- Herpétologie (divers reptiles et amphibiens) : 18
- Autres (16 nids, 5 papillons d'origine tropicale, moulage de plâtre d'un œuf d'Aepyornis) : 21
- Ethnologie : moules (fonderie de La Noue) 221 items
- Ethnologie : poupées 242 items (151 poupées et 91 éléments de scénographie)

AU SEIN DES RESERVES DE LA CITE ADMINISTRATIVE

- **SALLE B.1 (RESERVE LAPIDAIRE - REZ-DE-CHAUSSEE)**

- Sarcophages
- Sculptures en plâtre de grandes dimensions (Vénus de Milo, mise au tombeau …)
- Chapiteaux et colonne (dont certains appartiennent à la collection Carthage)

- **SALLE B.2 (RESERVE TABLEAUX - REZ-DE-CHAUSSEE)**

- Plusieurs cadres de grand format (un recensement a déjà été effectué)

- Pupitre de l'église Notre-Dame et horloge de l'église Notre-Dame

- **SALLE B.3 (RESERVE 1ER ETAGE - A DROITE APRES L'ESCALIER)**

- Archéologie : caisses de tessons de céramique non entrées en collection
- Archéologie : objets issus des fouilles Chêne Saint-Amand (1992-1993) non entrées en collections)
- Paléontologie : fossiles conservés au rez-de-jardin du musée non entrée en collection
- Fonderie : items (vases et mobilier funéraire en fonte issus d'un vol – en dépôt)
- Horloge (église Notre-Dame)
- Moules (fonderie de La Noue)

- **SALLE B.4 (RESERVE 1ER ETAGE - A GAUCHE APRES L'ESCALIER)**

- Brasserie du Fort-Carré : 22 items
- Pieux en bois : fouilles Sous-Préfecture
- Fioles de restes stomacaux J-F Lescuyer

4.2 LA METHODOLOGIE ADOPTEE POUR LE RECOLEMENT

Avant de débuter les opérations de récolement, il est important de définir une méthodologie qui pourra s'avérer différente en fonction des différents espaces de réserves. En effet, étant donné l'éclatement des différentes réserves : au sein du musée, dans les anciennes écuries à la cité administratives et au C.T.M, il semble pertinent de faire preuve de pragmatisme dans l'organisation de la campagne du second récolement décennal.

Il est donc proposé d'opter pour un récolement par localisation, puis à l'intérieur de certaines réserves comme la réserve du C.T.M qui est la plus importante, de procéder à une campagne par type de collection.

La réserve du C.T.M. a d'une part, l'avantage de disposer d'un poste informatique qui permettra de saisir les informations directement sur le logiciel métier Actimuséo, et d'autre part, elle conserve plus de 80% des collections localisées dans trois espaces : la réserve arts graphiques, la réserve sèche et la réserve organique.

Le premier espace récolé sera la réserve arts graphiques, puis la réserve sèche et enfin la réserve organique.

Afin de respecter cette méthodologie et en amont du récolement, il serait utile et pertinent de prévoir le déménagement de la collection de plâtres actuellement stockée au sein des combles du musée vers les réserves du C.T.M où il y a déjà des plâtres qui sont conservés au sein de la réserve arts graphiques.

Une fois procédé au récolement des collections localisées dans les réserves du C.T.M, les collections encore conservées au sein du musée (combles et rez-de-jardin) pourraient être récolée. Dans ces espaces, il ne sera pas possible d'utiliser un PC ou d'avoir une connexion au logiciel métier, il faudra donc utiliser des fiches de récolement extraites de ce dernier en les ayant préalablement imprimées, puis saisir dans un second temps toutes ces informations sur Actimuséo.

Le dernier espace à récoler sera les réserves situées au sein de la Cité administrative.

4.3 Planification des campagnes de recolement :

- **Année 2021 : 3 412 items**

- SALLE A .1 (réserve « Arts graphiques) 1813 items

Campagne 1 : Tableaux :

Le second récolement décennal débuterait par la réserve située au C.T.M. et par la collection de tableaux. Pour cette première collection, nous serions donc dans la logique mixte d'une campagne par collection et par localisation puisque d'une part des tableaux sont présentés dans les collections permanentes du musée (2 tableaux dans la salle ornithologie et 13 tableaux dans les salles du 1er étage) et d'autre au sein de l'Hôtel de Ville (10 tableaux répartis au sein de la salle du Conseil et la salle des mariages) et au théâtre (« Narcisse » de Juglar). Le reste des tableaux se trouve au sein des réserves du C.T.M.

A noter qu'un tableau est actuellement en dépôt au musée de la Roche-sur-Yon (Vendée).

Campagne 2 : Plâtres

Campagne 3 : Photographies

Campagne 4 : Art graphiques :

- SALLE A.2 (réserve sèche) 1 599 items

Campagne 5 : Petit Paris

Campagne 6 : Militaria

Campagne 7 : Japy-Marne

Campagne 8 : Brasserie du Fort-Carré

Campagne 9 : Outils de tailleur de pierre

Campagne 10 : Fontes d'art et fontes Guimard

Campagne 11 : Archéologie

- **Année 2022 : SALLE A.3 (réserve organique) 3 649 items**

Campagne 11 : Archéologie

Campagne 12 : Fonderie de La Noue

Campagne 13 : Zoologie

Campagne 14 : Poupées

- **Année 2023 : SALLE A.3 (réserve organique) 4 097 items**

Campagne 15 : Minéralogie

Campagne 16 : Malacologie

Campagne 17 : Oologie

- Année 2024 : SALLE A.3 (réserve organique) 7 390 items

Campagne 18 : Paléontologie

Pour cette campagne, le renfort d'1 ETP sera nécessaire. L'aspect sera avant tout sériel, un important travail ayant été réalisé en 2010/2011 (dépoussiérage, marquage et reconditionnement). Si cette dernière n'était pas achevée, elle pourrait se poursuivre sur l'année 2025.

- Année 2025 : SALLE A.3 (réserve organique) 7 389 items

Campagne 18 : Paléontologie (suite et fin)

- Année 2025 : SALLE C. 1 (réserves du Musée) et SALLE B.2 (réserves Cité administrative)

Campagne 19 : Collection lapidaire

Campagne 20 : Cadres

Campagne 21 : Essences de bois

Campagne 22 : Collections et objets divers

4.3 ELABORATION DE LA CHARTE DE SAISIE *ACTIMUSEO* ET DU PROTOCOLE DE PRISE DE VUE NUMERIQUE

Avant de commencer les opérations de récolement, il paraît nécessaire de rédiger une charte de saisie pour le logiciel *Actimuséo*. Dans un souci de rationalisation et de normalisation, seront énoncées les rubriques à remplir lors du récolement et la manière de saisir les différentes informations.

La prise de vue numérique pourra faire l'objet d'un protocole, afin de déterminer les modes de classement des photographies d'une part dans le dossier qui les conservent en haute définition et qui sera conservé sur un disque dur au fur et à mesure, d'autre part dans la base Média d'*Actimuséo*, afin de faciliter les recherches. Les photos y seront classées par domaine.

4.4 PREPARATION DOCUMENTAIRE

Pour chaque campagne de récolement il conviendra au préalable de préparer le travail devant les objets par un repérage des lieux susceptibles de conserver des objets concernés par la campagne. Ce repérage permettra de préparer les espaces (indexation des lieux de stockage par exemple, adaptation des zones de travail) et de planifier le plus finement possible les interventions (pour faciliter ainsi les manutentions et la mobilisation d'autres agents).

4.5 LE RECOLEMENT ET L'INFORMATISATION DES DONNEES

Phase 1 : opérations devant l'objet

Les différentes étapes devant l'objet :

- Manipulation de l'objet qui a été déposé sur une table préalablement protégée ;
- Dépoussiérage sommaire ;

- Identification de la dénomination de l'objet si elle n'a pas déjà faite lors du premier récolement décennal ;
- Identification du numéro d'inventaire. Si absence de numéro d'inventaire, attribuer un numéro provisoire ;
- Détermination des matières et techniques si ces dernières n'ont pas été indiquées lors du premier récolement décennal ;
- Vérification de mesure de l'objet ou prises des mesures si elles n'ont pas été prises lors du premier récolement décennal ;
- Prendre en note les inscriptions ;
- Faire un constat d'état sommaire précisant les points suivants : intégrité, déformation, instabilité, traces d'humidité, traces d'infestation, fort empoussièrement, autres (préciser) ;
- Prendre en photographie l'objet si celui-ci n'a pas été photographié lors du premier récolement décennal ;
- Indiquer la localisation de l'objet si celle-ci a changé et si l'objet n'a pas été localisé lors du premier récolement ou bien si la localisation a changé ;
- Manipuler l'objet afin de le ranger.

Phase 2 : saisie sur le logiciel Actimuséo :

Les informations collectées par l'étude de l'objet sur les œuvres (phase 1) seront saisies directement sur le logiciel métier *Actimuséo* qui regroupe l'ensemble des rubriques nécessaires au récolement et au regard de la documentation existante (registre d'inventaire, catalogues, dossier d'œuvres, …). Pour cela il convient de :

- Vérifier si les numéros d'inventaire collectés en salles possèdent des dossiers d'œuvres.
- Confronter systématiquement le cahier d'inventaire lors de la saisie dans *Actimuséo* et saisir dans *Actimuseo* les informations complémentaires contenues dans les registres.

Quelque soit le type d'objet récolé, un certain nombre de rubriques doivent être obligatoirement renseigné dans la fiche *Actimuséo* afin de se conformer aux prescriptions de la Direction des Musées de France :

- Numéro d'inventaire,
- Désignation,
- Nombre d'objets et de parties,
- Matériaux / Techniques,
- Mesures,
- Localisation,
- Indication et emplacements des inscriptions (dont marquage et autres numéros),
- Constat d'état : Intégrité, déformation, instabilité, traces d'humidité, traces d'infestation, fort empoussièrement,
- Photographie de l'objet.

Toutefois, lorsque le cahier d'inventaire ou le dossier d'œuvre mentionne d'autres renseignements utiles à la base de données, il est possible de les rentrer dans le logiciel *Actimuséo.* Néanmoins, il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un récolement de l'ensemble des collections, il est donc impossible d'être exhaustif, et donc veiller à ne pas perdre de temps à remplir des rubriques non essentielles à l'identification de l'objet. Les recherches documentaires seront faites ultérieurement.

Les fiches *Actimuséo* seront corrigées au fur et à mesure par le responsable des collections. Après correction, elles sont imprimées afin de compléter ou de créer le dossier de chaque œuvre.

Phase 3 : inventaire rétrospectif : méthodologie et marquage éventuels des biens.

A la fin de chaque campagne, un bilan doit être dressé, afin d'établir : le nombre des objets identifiés et marqués et celui des objets non identifiés. Un travail d'identification est alors effectué afin de retrouver les numéros d'inventaire des œuvres et de procéder à leur éventuel marquage.

Après s'être assuré que les objets sans numéros d'inventaire ne figurent ni dans les registres, ni dans le logiciel Actimuséo, on procédera à la création d'une fiche dans le logiciel métier où chaque objet possédera un numéro provisoire avec la terminaison suivante : SN suivit d'un numéro alphanumérique. Il faudra ensuite procéder à leur inscription à l'inventaire rétrospectif et à leur marquage.

Le marquage s'effectuera en conformité avec les recommandations du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France.

À l'issue de chaque campagne, les œuvres inscrites à l'inventaire et non retrouvées figureront dans un fichier Excel spécifique qui permettra de faciliter les recherches ultérieures. Ils feront l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République, conformément à la législation. Chaque fin de campagne donne lieu à la rédaction d'un procès verbal, qui établit le bilan et les suites à donner au récolement, s'il est décidé de les inscrire à l'inventaire.

CONCLUSION

L'opération du second récolement doit permettre à la Ville de Saint-Dizier de connaître encore mieux **la richesse et la diversité des collections de son musée**.

Le récolement devra être achevé au 31 décembre 2025, afin de permettre la finalisation des bilans et procès-verbaux globaux au cours de l'année 2025, échéance fixée par la loi pour effectuer le récolement des collections des Musées de France.

Dans tous les cas, le travail de récolement :

- apportera une meilleure connaissance des collections favorisant grandement l'élaboration du projet scientifique et culturel,
- enrichira le réseau des collaborateurs scientifiques
- et offrira l'opportunité d'une diffusion du patrimoine, via le portail documentaire du musée et les prêts de collections.

Annexe 1 :

Réserves du C.T.M

Salle A.1

Réserve Arts Graphiques

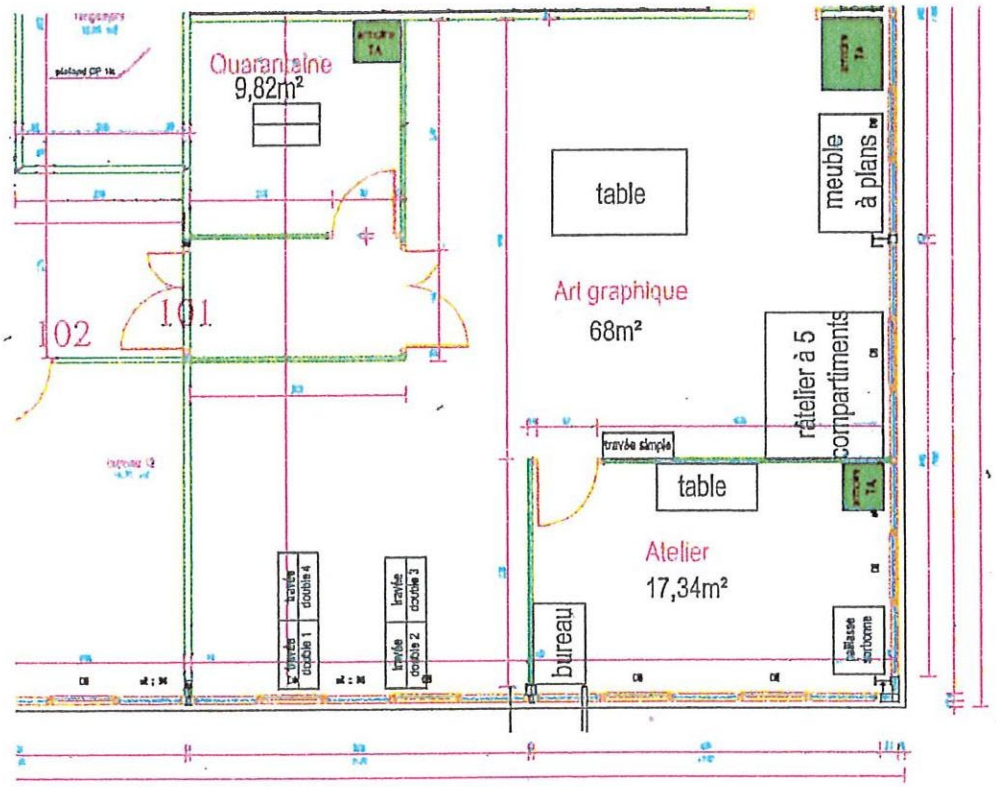

Annexe 2 :

Réserves du C.T.M

Salle A.2

Réserve Sèche

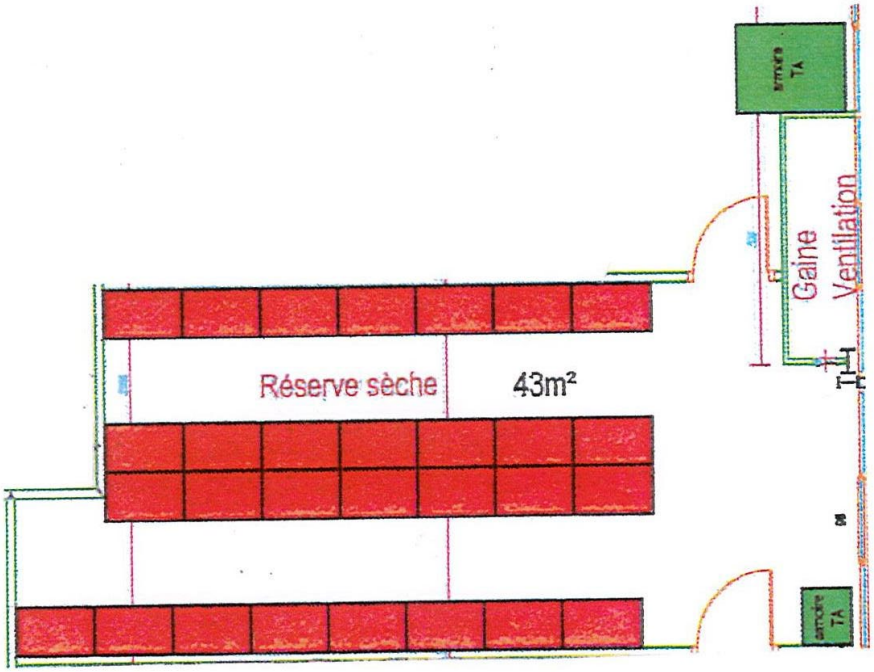

Ville de SAINT-DIZIER

MUSÉE DE SAINT-DIZIER

Annexe 3 :

Réserves du C.T.M

Salle A.3

Réserve Organique

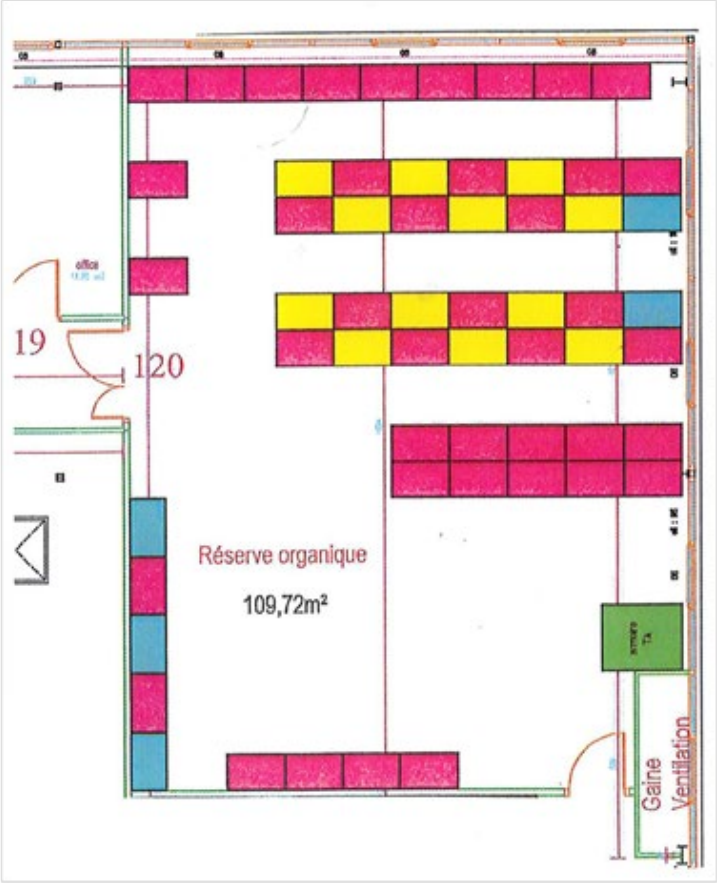

Annexe 4 :

Réserves Cité Administrative

Réserves B.1 / B.2 / B.3 / B.4

CITE ADMINISTRATIVE
LOCAL ANNEXE
ECHELLE : 1/100
Rez-de-Chaussée

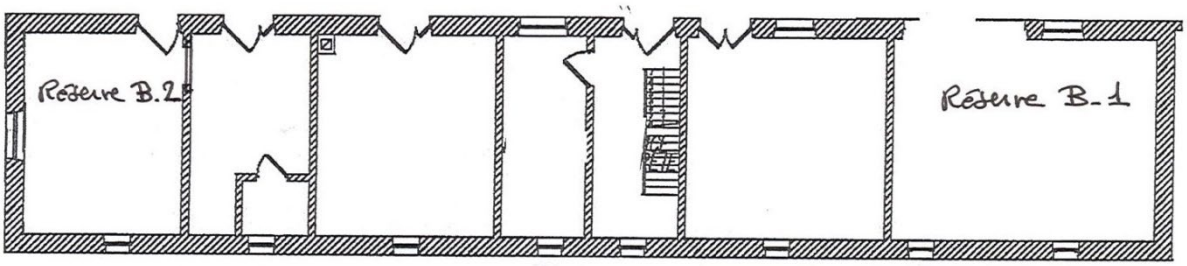

CITE ADMINISTRATIVE
LOCAL ANNEXE
ECHELLE : 1/100
1er étage

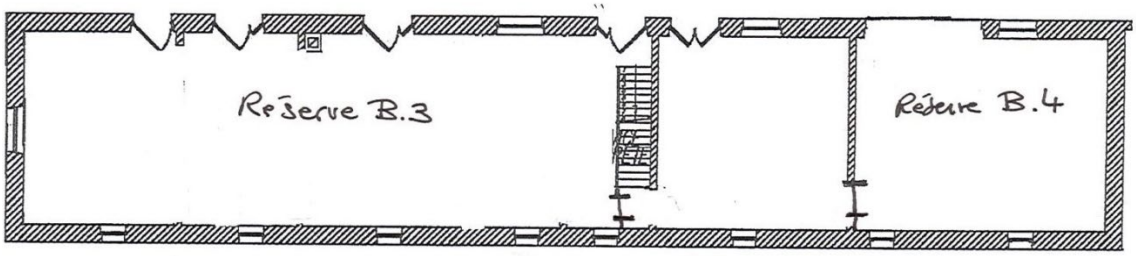

Annexe 5 :

Réserves du Musée

Salle C.1

Réserve Combles

MUSEE
VUE EN PLAN COMBLES
Echelle : 1/100°

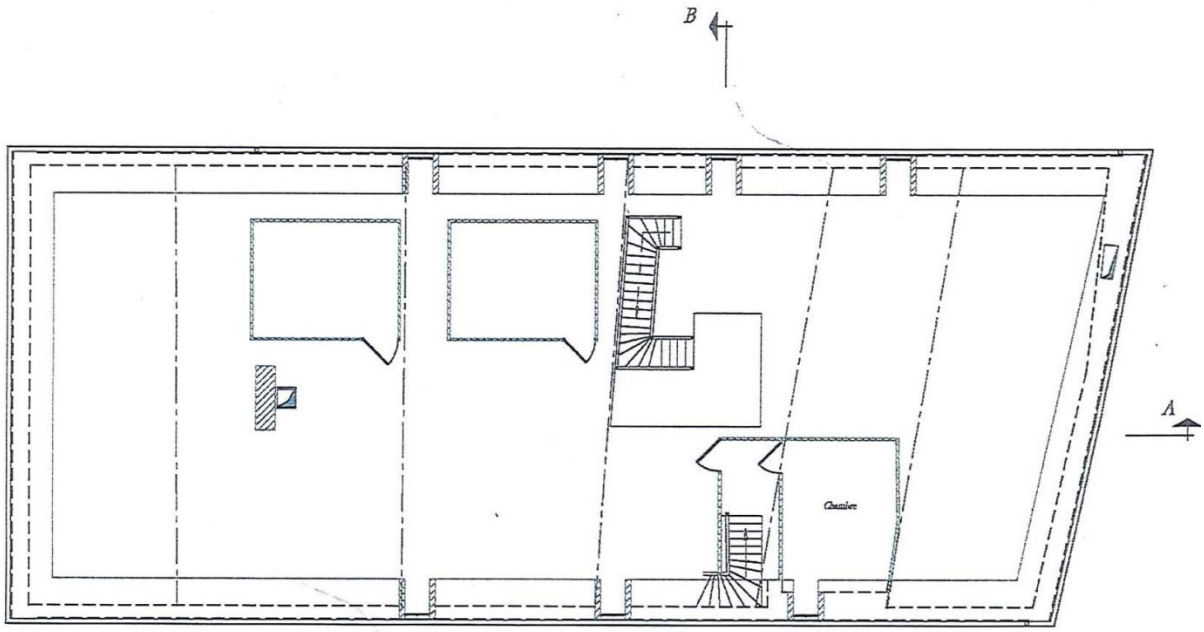

Annexe 6 :

Réserves du Musée

Salles C.2 / C.3 / C.4
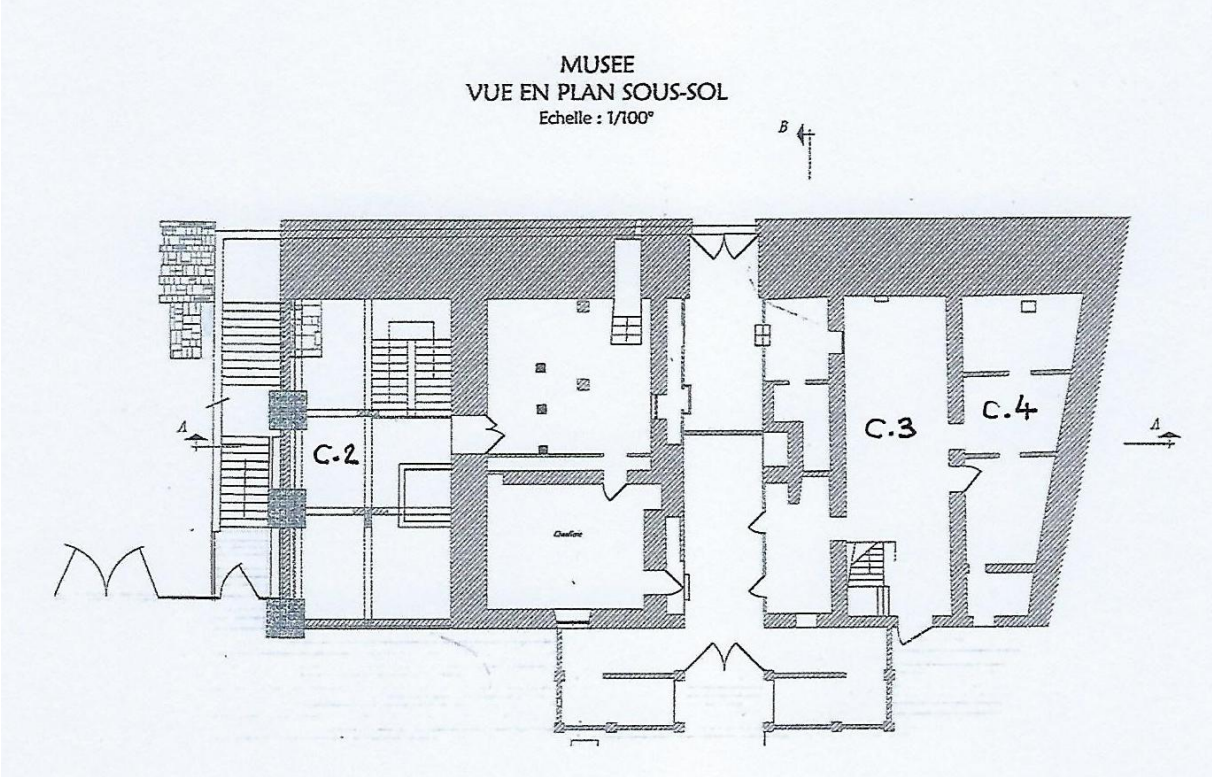
Réserves Rez-de-Jardin